

Fonds de recherche du Québec

Nature et Technologies Santé Société et Culture



La recherche au collégial : des fondements à la pratique

Que peuvent les FRQ pour bonifier
l'expérience étudiante dans le réseau
collégial de la recherche ?

Comité intersectoriel étudiant
Décembre 2019

Pour joindre le comité : cie@frq.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des pistes d'action	5
1. MANDAT	6
2. CONTEXTE	9
3. COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE	10
3.1 Encadrement, environnement et diffusion de la recherche collégiale d'ordre d'enseignement collégial.....	10
3.1.1 Statut des chercheuses et des chercheurs du réseau collégial.....	10
3.1.2 Milieux de recherche du réseau collégial.....	11
3.1.3 Production et diffusion de la recherche produite par la relève en recherche.....	12
3.2 Espace réservé aux étudiantes-chercheuses et aux étudiants-chercheurs de l'ordre d'enseignement collégial.....	13
4. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE	15
4.1 Programmes du MEES	15
4.1.1 PREP (Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques)	15
4.1.2 PAREA (Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage).....	16
4.1.3 PART (Programme d'aide à la recherche et au transfert)	17
4.2 Programme du MEI.....	18
4.3 Programmes des FRQ	18
4.3.1 FRQNT.....	18
4.3.2 FRQS	18
4.3.3 FRQSC	19
5. PISTES D'ACTION	20
1. Mieux comprendre la réalité de la recherche collégiale et de sa relève, et favoriser son essor	20
2. Pistes d'améliorations concernant les programmes actuels et les initiatives des FRQ	21
3. Susciter l'intérêt et soutenir l'initiation à la recherche pour les étudiantes et les étudiants de l'ordre d'enseignement collégial.....	23
4. Favoriser l'interaction entre les étudiantes et les étudiants universitaires et le milieu collégial.....	25
5. Pistes de collaboration entre les FRQ et d'autres instances publiques ou privées.....	25
6. RÉFÉRENCES.....	27
ANNEXE 1.....	29

Liste des acronymes

Acfas :	Association francophone pour le savoir
ACPQ :	Association des collèges privés du Québec
AQPC :	Association québécoise de pédagogie collégiale
ARC :	Association pour la recherche au collégial
BSMP :	Bourse de stage en milieu de pratique
CAT :	Centre d'accès à la technologie
CCTT :	Centre collégial de transfert de technologie
CDC :	Centre de documentation collégiale
CERESO :	Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale
CERSÉ :	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté
CIE :	Comité intersectoriel étudiant des Fonds de recherche du Québec
CIRADD :	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable
CNETE :	Centre National en électrochimie et en technologies environnementales
CRITAC :	Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque
CRSH :	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG :	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
ÉCOBES :	Centre d'Étude des conditions de vie et des besoins de la population
FRQNT :	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
FRQS :	Fonds de recherche du Québec – Santé
FRQSC :	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
INRS :	Institut national de la recherche scientifique
IRSC :	Instituts de recherche en santé du Canada
MEES :	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEI :	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PADRRRC :	Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial
PAREA :	Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage
PART :	Programme d'aide à la recherche et au transfert
PREP :	Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques
TOPMED :	Centre collégial de transfert de technologie en orthèses prothèses et équipements médicaux

Sommaire des pistes d'action

1. Mieux comprendre la réalité de la recherche collégiale et de sa relève, et favoriser son essor

1.1 Envisager une action concertée intersectorielle sur la situation de la relève en recherche dans l'ordre d'enseignement collégial

1.2 Participer au rayonnement de la relève en recherche du réseau collégial

2. Pistes d'améliorations concernant les programmes actuels des FRQ

2.1 Étendre et bonifier le programme de bourse de stages d'été au collégial du FRQNT aux deux autres Fonds

2.2 Assurer l'admissibilité de tous les milieux de recherche collégiaux pour les programmes de stage de recherche des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs

2.3 Évaluer la place donnée aux étudiantes et aux étudiants de l'ordre d'enseignement collégial dans les demandes de financement

2.4 Faire connaître les programmes

2.5 Poursuivre l'effort d'uniformisation des programmes des FRQ

3. Susciter l'intérêt et soutenir l'initiation à la recherche pour les étudiantes et les étudiants de l'ordre d'enseignement collégial

3.1 Favoriser la diversification des contacts des étudiantes et des étudiants collégiaux avec les différents milieux de recherche

3.2 Continuer de récompenser les efforts de recherche avec des initiatives telles que les Prix étudiants de l'ARC

3.3 Favoriser la participation des étudiantes et des étudiants de l'ordre d'enseignement collégial dans des activités de diffusion des connaissances

3.4 Donner une voix aux étudiantes et étudiants de l'ordre d'enseignement collégial grâce à la création d'un groupe de travail permanent au sein du CIE

4. Favoriser l'interaction entre les étudiantes et les étudiants universitaires et le milieu collégial

4.1 Création d'une bourse de stage pour les CCTT et les centres collégiaux de recherche institutionnels, exclusivement

4.2 Favoriser la création d'une banque d'information

5. Pistes de collaboration entre les FRQ et d'autres instances publiques ou privées

5.1 Encourager une initiative de veille sur la recherche collégiale produite par la relève

1. MANDAT

Ce document présente les principales réflexions du comité intersectoriel étudiant (CIE) élaborées à partir des travaux du sous-comité sur la recherche collégiale. La mise sur pied de ce sous-comité visait à explorer le rôle potentiel que peut jouer le milieu collégial dans l'initiation de la relève en recherche. Ce faisant, il vise à mieux comprendre le fonctionnement du système de la recherche collégiale ainsi que la place des Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans celui-ci.

Ce sous-comité était composé de :

Nicholas Cotton, étudiant au doctorat en littératures de langue française, Université de Montréal, enseignant au cégep Édouard-Montpetit

Francis Houde, étudiant au doctorat en sciences des radiations et imagerie biomédicale, Université de Sherbrooke

Olivier Lemieux, docteur en administration et politiques de l'éducation, Université Laval

Stéphanie Luna, étudiante au doctorat en sciences biomédicales, Université de Montréal

Simon Massé, étudiant au doctorat en sciences de l'environnement, Université du Québec à Rimouski

Samuel Turcotte, erg., étudiant au doctorat en sciences cliniques et biomédicales, Université Laval

Ainsi que **Sarah Bitter**, à titre de coordonnatrice du CIE.

Les travaux du sous-comité ont été réalisés de l'automne 2017 à l'automne 2019. L'objectif principal de ce rapport est de se pencher sur le rôle particulier du milieu de la recherche collégiale comme terrain de recherche pour la relève (collégiale, universitaire des 1^{er}, 2^e, 3^e cycle et postdoctorale). Pour ce faire, le sous-comité a adopté la démarche suivante :

Étape 1 : Rencontrer diverses parties du monde de la recherche collégiale et des représentantes et représentants de groupes d'intérêt ;

Étape 2 : Visiter des milieux de recherche du réseau collégial choisis en fonction de leur représentation sectorielle ;

Étape 3 : Proposer une synthèse des travaux du sous-comité au CIE et aux trois Conseils d'administration des FRQ ;

Étape 4 : Formuler des propositions sur ce que les FRQ pourraient faire pour appuyer la relève en recherche collégiale ;

Étape 5 : Organiser deux tables rondes regroupant des représentantes et des représentants de groupes d'intérêt permettant la validation des propositions émises à l'étape précédente.

Le portrait sommaire et les propositions formulées dans ce document découlent des réflexions alimentées par les personnes rencontrées au cours des étapes 2 et 5 du processus.

Personnes rencontrées à l'étape 2 :

- **Simon Boyer**, coordonnateur aux affaires collégiales de la Fédération étudiante collégiale du Québec ;
- **Céline Desjardins**, coordonnatrice de la recherche scientifique, Fédération des Cégeps ;
- **Nancy Déziel**, directrice générale du CNETE et administratrice au FRQNT et présidente du Réseau Trans-Tech lors de notre rencontre ;

- **Alexandre Jobin-Lawler**, enseignant et chercheur au Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, rencontré à titre de chercheur non affilié à un centre de recherche (collège privé subventionné) ;
- **Fanny Kingsbury**, enseignante au Cégep de Sainte-Foy, ancienne directrice générale de l'AQPC ;
- **Isabelle Laplante**, bibliothécaire professionnelle responsable du CDC ;
- **Lynn Lapostolle**, directrice générale de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) et administratrice au FRQSC ;
- **David Pelletier**, enseignant et chercheur au cégep de Rimouski, rencontré à titre de chercheur non affilié à un centre de recherche (à titre de chercheur affilié à un cégep public) ;
- **Sébastien Piché**, directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique du cégep régional de Lanaudière à L'Assomption ;
- **Michel Trépanier**, professeur à l'INRS ;
- Chercheuses et chercheurs, étudiantes-chercheuses et étudiants-chercheurs des milieux de recherche suivants :
 - CERESO**, le Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale, affilié au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption ;
 - CERSÉ**, le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté, affilié au Collège de Rosemont ;
 - CRITAC**, le Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque, affilié à l'École nationale de cirque ;
 - ÉCOBES**, le Centre d'Étude des conditions de vie et des besoins de la population, affilié au Cégep de Jonquière ;
 - TOPMED**, le centre collégial de transfert de technologie en orthèses prothèses et équipements médicaux, affilié au collège Mérici de Québec ;

Personnes rencontrées à l'étape 5 lors des panels consultatifs:

- **Adriana Andrade**, ministère de l'Économie et de l'Innovation, soutien aux organisations ;
- **Marie-Ève Blackburn**, administratrice au FRQS ;
- **Manon Bouchard**, chargée de projet, Association des collèges privés du Québec ;
- **Isabelle Cabot**, enseignante-chercheuse, Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- **Mia Caron**, étudiante, Cégep de Sherbrooke ;
- **Julien Coll**, étudiant, Centre de développement et de recherche en imagerie numérique ;
- **Caroline Cormier**, enseignante-chercheuse, Cégep André-Laurendeau ;
- **Marielle Côté-Gendreau**, étudiante, Cégep André-Laurendeau ;
- **Stéphane Delisle**, enseignant-chercheur, Collège Ellis ;
- **Céline Desjardins**, coordonnatrice de la recherche scientifique, Fédération des Cégeps ;
- **Chantal Dumont**, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- **Christophe Fortin**, enseignant-chercheur, Cégep de Terrebonne, Université d'Ottawa, IUSMM ;
- **Marie-Josée Fraser**, conseillère pédagogique au Service de soutien à l'enseignement et à la recherche, Cégep de Sherbrooke ;
- **Marie Gagné**, présidente-directrice générale de Synchronex ;
- **Catherine Gagnon**, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- **Nicolas Giguère**, directeur général du Centre de métallurgie du Québec ;
- **Malika Habel**, administratrice au FRQNT ;
- **Paulette Kaci**, directrice générale de Vestechpro ;
- **Lynn Lapostolle**, administratrice au FRQSC ;
- **Catherine LeBel**, directrice adjointe au développement pédagogique du Cégep Dawson ;
- **Alex Lussier**, étudiante, Cégep Dawson ;

- **Édith Martin**, chercheuse, TOPMED ;
- **Pierre Michaud**, chercheur-enseignant, Collège LaFlèche ;
- **Robert Poulin**, administrateur de l'Association pour la recherche au collégial.

Notons que le sous-comité a tenté de rencontrer sans succès des représentants syndicaux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

Nous tenons enfin à remercier David Côté, directeur du service des finances des FRQ, pour son aide précieuse dans l'établissement de cadres financiers pour certaines des mesures proposées dans le présent rapport. Nous remercions également Lynn Lapostolle, administratrice du FRQSC, Malika Habel, Nancy Déziel et Nathalie Quirion, administratrices du FRQNT, Marie-Ève Blackburn, administratrice du FRQS, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, ainsi que le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour leurs commentaires avisés.

*Pour des raisons de confidentialité, toutes les références aux intervenantes et aux intervenants rencontrés ont été effacées du présent document.

** Suivant les recommandations de l'Office québécois de la langue française, nous avons privilégié dans ce document l'expression « ordre d'enseignement collégial » à celle de « niveau collégial ».

2. CONTEXTE

Après avoir connu un creux à la fin des années 1990 et au début des années 2000, la recherche collégiale a repris un certain élan depuis les dernières années, bien qu'elle dépende toujours largement de la bonne volonté et de l'implication d'un nombre restreint de personnes dans les établissements collégiaux. C'est ce que défend Sébastien Piché dans l'ouvrage *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique* (2011). Celui-ci montre comment la recherche collégiale voit le jour avec la création des cégeps en 1967 et qu'elle demeure longtemps fragmentaire et désorganisée. Après des années plus difficiles, elle culmine dans les années 1980 grâce à un financement maximal qui favorise plusieurs chantiers de la recherche et la création de groupes de travail qui deviendront des pôles importants pour la recherche. Les années 1980 se caractérisent aussi par l'ouverture des programmes de subvention universitaires aux chercheuses et aux chercheurs de l'ordre d'enseignement collégial, à un mouvement de structuration des centres de recherche et à la création de regroupements importants, comme l'ARC. En 1993, la mission de recherche des cégeps est même intégrée à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Toutefois, la recherche collégiale connaît une certaine « démobilitation » à la suite des compressions budgétaires massives du milieu des années 1990, ce qui entraîne un « exode des cerveaux¹ » vers les milieux universitaires et administratifs. Depuis les années 2000, ce sont les CCTT qui occupent le haut du pavé de la recherche collégiale, et ce, même si le financement de la recherche n'a plus atteint son niveau de 1995 depuis. Sébastien Piché propose de quantifier l'importance de la recherche collégiale en l'évaluant sous trois angles : le financement, la gouvernance et le rayonnement². Le CIE estime quant à lui qu'un quatrième angle mériterait d'être étudié, à savoir le rôle potentiel du milieu collégial dans l'initiation de la relève en recherche³.

¹ Voir Sébastien Piché, « Introduction », dans *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 1-9.

² S. Piché, « Le rôle de la recherche collégiale dans la modification du paysage éducatif et scientifique », dans *50 ans d'éducation au Québec*, Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 199-206.

³ Nous entendons par « relève en recherche », ici et pour l'ensemble du rapport, toutes personnes (étudiantes et étudiants du milieu collégial, étudiantes et étudiants du milieu universitaire des 1^{er}, 2^e, 3^e cycles et postdoctorants) pratiquant des activités de recherche dans le réseau collégial.

3. COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE

Dans le réseau collégial, la recherche se décline différemment selon qu'elle se réalise dans les cégeps, dans les collèges privés subventionnés, dans le cadre d'un CCTT, d'un centre de recherche, par le biais de subventions de recherche octroyées à une chercheuse ou à un chercheur, ou encore à une équipe de deux ou trois chercheuses et chercheurs provenant de différents établissements d'enseignement collégial. Nous remarquons que la recherche collégiale a souvent la particularité, particulièrement dans les CCTT, d'être davantage appliquée que la recherche universitaire⁴. Elle a notamment pour objectif de trouver des solutions concrètes à un problème pratique spécifique ainsi que de développer des connaissances dans le but de proposer des actions réalisables dans l'immédiat ou à court terme. Conséquemment, la communauté de recherche du réseau collégial se caractérise par son dynamisme et par une certaine hétérogénéité des milieux de pratique et de natures des activités. Afin de mieux comprendre le rôle potentiel du milieu collégial dans l'initiation et la formation de la relève en recherche, il est nécessaire de brosser un portrait général de l'écosystème de la recherche collégiale⁵ et de montrer l'espace réservé à cette relève.

3.1 Encadrement, environnement et diffusion de la recherche collégiale d'ordre d'enseignement collégial

3.1.1 Statut des chercheuses et des chercheurs⁶ du réseau collégial

Le volet « recherche » a été intégré en 1993 à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel⁷. Il n'est toutefois pas obligatoire :

« Un collège peut en outre :

- a) contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région ;
- b) effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche⁸ ».

Les enseignantes et les enseignants de collège n'ont pas pour tâche la recherche, contrairement au corps professoral universitaire. La recherche s'y effectue donc parfois en surtâche, parallèlement à leurs activités d'enseignement, ou parfois lors d'une période provisoire de dégageant d'activités d'enseignement. De par ce temps limité consacré à la recherche, les enseignantes et les enseignants de l'ordre d'enseignement collégial se trouvent en position de désavantage par rapport au corps professoral universitaire lors de

⁴ Association des collèges communautaires du Canada, *La recherche appliquée dans les collèges et instituts : L'innovation progressive pour stimuler la croissance et la prospérité*, en ligne: http://reseautranstech.qc.ca/info/wp-content/uploads/2012/01/201202_RA-Enquete2010-11.pdf

⁵ À titre informatif et puisqu'il ne s'agit pas de la cible précise du rapport, nous trouverons en annexe 1 une présentation des principaux acteurs de l'écosystème de la recherche collégiale au Québec.

⁶ Nous entendons par « chercheuses » et « chercheurs » tout professionnel effectuant des activités de recherches dans le réseau collégial, qu'il effectue des tâches d'enseignement ou non.

⁷ Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, RLRQ, c-29.

⁸ Id, art. 6.0.1.

concours de financement d'organismes subventionnaires⁹; ces premiers produisent moins de matière scientifique sous forme d'articles dans des périodiques et de conférences scientifiques, et seront donc moins compétitifs que la majorité de leurs homologues universitaires pour qui les heures de recherche et les activités de rayonnement font partie intégrante de leur tâche. Il est à noter que la situation est différente chez les chercheuses et chercheurs du réseau collégial n'ayant pas de tâche d'enseignement et se consacrant à temps plein aux activités de recherche de leur centre. Une autre situation qui pose un problème quant au milieu de la recherche collégiale est la façon dont les enseignantes et les enseignants obtiennent leur permanence. La plupart du temps, ceux-ci doivent passer par plusieurs années de statut « temps partiel » avant d'obtenir leur permanence, les rendant moins compétitifs face à certaines subventions de recherche. Plusieurs intervenants proposent en ce sens que les activités de recherche combrent leur tâche durant ces années de précarité. Ainsi, ces problèmes rapportés par les différents intervenants rencontrés se répercutent sur la relève en recherche puisque celle-ci est grandement dépendante des fonds ainsi que de la disposition des chercheuses et des chercheurs du réseau collégial à assurer son encadrement.

3.1.2 Milieux de recherche du réseau collégial

La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel permet aux cégeps et aux collèges privés subventionnés de se doter de centres de recherche :

« Un collège peut, avec l'autorisation du ministre, établir un centre collégial de transfert de technologie pour exercer, dans un domaine particulier, les activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information visées au paragraphe a de l'article 6.0.1. Avant de donner l'autorisation, le ministre consulte tout ministre concerné par les activités du centre.

Le collège peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, confier la gestion du centre à une personne morale qu'il désigne ou à un comité qu'il constitue à cette fin¹⁰ ».

Les centres collégiaux de recherche institutionnels¹¹ ainsi que les chercheuses et chercheurs indépendants œuvrent dans le milieu de la recherche de manière plus diversifiée, notamment en ce qui a trait au financement provenant de l'établissement auquel ils sont rattachés et aux autres sources de financement. Leur fonctionnement se distingue de celui des CCTT, qui sont pour leur part reconnus par le MEI et le MEES. Les centres de recherche institutionnels sont reconnus par leur cégep ou leur collège privé subventionné et entretiennent une proximité avec ceux-ci, mais ils n'ont ni le titre de « CCTT » ni le financement qui vient avec ce statut.

Selon le MEES :

« Les CCTT sont des organismes reconnus par le Ministère et dont la responsabilité relève de cégeps. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide

⁹ Les chercheuses et chercheurs du milieu collégial sont rarement entièrement financés par leur établissement, plus souvent ils le sont par le biais de programmes du MEES, du MEI, de l'ACPO, des FRQ ou d'organismes subventionnaires fédéraux (par exemple par l'entremise des Chaires de recherche du Canada).

¹⁰ Voir note 7, art. 17.2.

¹¹ Nous entendons par « centre collégial de recherche institutionnel » tout regroupement de recherche ne bénéficiant pas du statut de CCTT mais étant implanté dans un cégep ou un collège privé subventionné qui le supporte.

technique et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale, à l'implantation et à la diffusion de l'innovation.

Ces centres assurent aux entreprises et organismes, une assistance utile à diverses étapes d'un processus de changement sur le plan technologique et social¹² ».

Ainsi, plusieurs de ces centres institutionnels entament des démarches pour être reconnus comme CCTT, parfois même à plusieurs reprises, mais ne réussissent pas toujours à se qualifier. Par exemple, dix nouveaux CCTT ont vu le jour en juin 2018 portant leur nombre total à 59 CCTT au Québec, ce qui représente plus de 1 300 experts¹³ dans l'ensemble du réseau. Ces CCTT peuvent être « intégrés » au collège ou leur gestion peut être déléguée à un OBNL. Dans le premier cas, le CCTT est rattaché à la structure même de l'établissement collégial et est davantage ancré à ce milieu, alors que dans le second cas, il jouit d'une indépendance administrative tout en entretenant des liens, parfois ténus, avec l'établissement et les étudiantes et les étudiants.

Les CCTT ont pour objectif de favoriser le transfert de technologie vers les entreprises alors que les CCTT en pratiques sociales novatrices (au nombre de 11 sur 59) visent un transfert vers les organismes communautaires et les établissements scolaires et de la santé, lesquels forment leur principale clientèle. D'un commun accord avec les CCTT, les entreprises bénéficient ainsi des équipements qu'elles peuvent même subventionner en partie.

Le mandat des CCTT est d'abord technique, ce qui peut avoir pour conséquence une limitation des contacts avec ce milieu de recherche pour des étudiantes et des étudiants effectuant leur parcours de formation régulier. Plusieurs CCTT fonctionnent presque indépendamment du cégep ou du collège privé subventionné auquel ils sont associés. Ainsi, une étudiante ou un étudiant peut très bien faire tout son parcours collégial sans constater qu'il existe un tel milieu de recherche dans son cégep ou son collège privé subventionné.

3.1.3 Production et diffusion de la recherche produite par la relève en recherche

Toutes les parties rencontrées confirment que la recherche collégiale n'est pas diffusée à sa juste valeur. C'est une préoccupation de longue date pour des organismes comme l'ARC qui voit en « une trop faible diffusion des résultats de la recherche collégiale et de ses retombées » un obstacle majeur « non seulement à la mise en valeur de la recherche, mais aussi à la reconnaissance des établissements du réseau collégial comme faisant partie intégrante de l'enseignement supérieur »¹⁴. On entend en effet peu parler de la recherche qui se fait au collégial et nombreux sont ceux qui s'étonnent d'apprendre que des activités de recherche s'y effectuent, et le constat est encore plus grand en ce qui a trait à la recherche produite en collaboration avec la relève.

Les recherches produites par les CCTT et leur mode de fonctionnement sont généralement peu connus, mais déjà plus que la recherche effectuée en dehors de ces centres. Il n'y a pas beaucoup de liens entre les

¹² <http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/enseignants-et-personnel-de-college/cctt/>

¹³ <http://reseautranstech.qc.ca/qui-sommes-nous/>

¹⁴ <https://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2012/11/recherche-collegiale-sur-lancee>

chercheuses et les chercheurs, ainsi que leurs étudiantes et étudiants, d'autant plus que la diffusion de leurs résultats de recherche est souvent lacunaire.

Au sein même du milieu collégial, il est fréquent de ne pas connaître les chercheuses et les chercheurs de son propre établissement ni de connaître leur expertise. Les principaux moyens de diffusion rapportés des chercheuses et chercheurs de cégeps et de collèges privés subventionnés sont les présentations dans des colloques ou les activités de diffusion dans des tribunes destinées plutôt au grand public comme les médias.

Étant donné que la tâche d'enseignement représente la principale activité des chercheuses et des chercheurs ainsi que la rapidité des cycles de financement de leur projet de recherche (+/- un an), il ne leur reste que très peu de temps pour diffuser leurs recherches dans des médias traditionnellement associés au milieu académique, tels que des périodiques scientifiques ou encore des congrès internationaux ou disciplinaires. Lorsqu'ils arrivent au moment de la diffusion des résultats, les chercheuses et les chercheurs de cégeps et de collèges privés subventionnés doivent souvent entamer la préparation d'une nouvelle demande de subvention. C'est notamment ce qui a été rapporté lors des rencontres où a été évoqué l'exemple du programme de financement PREP pour lequel la recherche financée doit être effectuée sur une période maximale d'une année scolaire.

3.2 Espace réservé aux étudiantes-chercheuses et aux étudiants-chercheurs de l'ordre d'enseignement collégial

Les étudiantes et les étudiants de cégeps et de collèges privés subventionnés peuvent pratiquer leur recherche dans le cadre de leur formation, dans le cadre d'un stage ou bien comme auxiliaire de recherche. L'étudiante-chercheuse ou l'étudiant-chercheur de l'ordre d'enseignement collégial peut donc avoir trois statuts : celui d'« étudiant ou étudiante », celui de « stagiaire » ou celui de « personne salariée ». La présence des étudiantes et étudiants ainsi que la nature du travail qu'ils exécutent sont très variables, et ce, peu importe leur milieu de pratique de la recherche. Leur description de tâches peut passer de la gestion de projet au traitement de bases de données. La présence étudiante dépend notamment du fait que les recherches qui sont menées soient liées à un programme d'études offert par le cégep ou le collège privé subventionné et au fait que les étudiantes et étudiants soient impliqués ou non dans des tâches d'assistantat de recherche.

En ce qui concerne le cas spécifique des CCTT, il existe deux profils d'étudiantes-chercheuses et d'étudiants-chercheurs : 1) les étudiantes et les étudiants de collèges ou de premier cycle universitaire qui ont un statut de « stagiaire » ou d'assistante et d'assistant, et 2) les étudiantes et étudiants de 2^e ou 3^e cycle universitaires qui sont supervisés par une chercheuse ou un chercheur travaillant dans le CCTT.

Il faut noter que la situation des étudiantes et des étudiants de l'ordre d'enseignement collégial n'est pas fondamentalement propice à la recherche, ceux-ci ayant plusieurs heures de cours et de stages réparties sur l'ensemble de la semaine et devant composer avec un horaire plutôt contraignant. Parmi les autres facteurs qui sont un frein aux activités de recherche de la relève au collégial, il y a le calendrier scolaire (courtes sessions, périodes d'évaluation, etc.), le nombre d'étudiants par cohorte, la disparité entre les programmes d'études, le changement d'orientation d'études possible des étudiantes et étudiants et la recherche plus ciblée qui est menée dans les établissements et les CCTT. Toutefois, ceci n'empêche pas qu'un certain nombre

de points positifs soient relevés par les étudiantes et les étudiants de collèges et de cégeps, parmi lesquels nous retrouvons les salaires (plus élevés que le salaire minimum), les horaires adaptés (pendant leur temps libre au cégep), la proximité entre le lieu de travail et le lieu d'étude, l'apprentissage de logiciels et de différents outils de travail qui peut être réinvesti dans le projet d'étude ou dans une éventuelle carrière.

De plus, l'apport d'étudiantes et d'étudiants de l'ordre d'enseignement collégial n'est pas également considéré parmi toutes les parties que nous avons rencontrées. En fait, l'opinion de celles-ci diverge même radicalement. D'un côté, nous avons été confrontés à une forme de scepticisme quant à la réelle initiation de cette relève qui constitue plutôt une main-d'œuvre bon marché, mais coûteuse en formation et en erreurs. D'un autre côté, certaines parties prenantes évoquent plutôt l'avantage considérable d'une contribution étudiante qui dynamise le milieu et se constate dans une sorte de « contamination croisée » au profit de l'encadrant comme de l'apprenant. Elle force les chercheuses et les chercheurs établis à faire les choses autrement et à se questionner sur leurs propres méthodes. Dès lors, l'enjeu qui découle de cette collaboration est qu'il faut accepter que le projet puisse prendre plus de temps et qu'il faudra pourvoir une certaine formation.

4. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Plusieurs types de financement d'organismes permettent de soutenir la recherche effectuée dans le réseau collégial, ce financement bénéficie parfois directement à la relève en recherche alors que d'autres fois elle est plus indirecte. Dans cette section seront présentés les programmes principaux provinciaux¹⁵ énoncés par les parties rencontrées.

4.1 Programmes du MEES

4.1.1 PREP (Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques)

« Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) contribue au développement de la recherche dans le réseau collégial en soutenant financièrement divers programmes d'aide à la recherche, dont le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP), administré par l'ACPQ. »

Le PREP a pour objectifs :

- de développer et de maintenir une culture de recherche, d'expérimentation et d'évaluation pédagogique au collégial privé subventionné ;
- d'assurer la relève scientifique ;
- d'encourager des recherches novatrices ;
- d'enrichir et de renouveler la pédagogie collégiale ;
- de favoriser des liens de collaboration entre des chercheurs novices et des chercheurs établis ;
- d'encourager la diffusion des recherches provenant du réseau de l'enseignement collégial privé¹⁶. »

Organisme responsable	ACPQ
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none">– Enseignante/enseignant– Professionnelle/professionnel d'un collège privé subventionné
Aide financière	<ul style="list-style-type: none">– Libération ou complément de tâche– Frais admissibles autres :<ul style="list-style-type: none">– « rémunération du chercheur ou de l'équipe de chercheurs ;– frais d'accompagnement ou de consultation ;– frais occasionnés par la diffusion des retombées de la recherche ;– frais d'administration (contrats d'étudiants, secrétariat, soutien technique, informatique) ;– matériel et fournitures (photocopies, papeterie, télécommunication, logiciel, ordinateur, achat de livre ou d'article, prêts entre bibliothèques) ;– frais de révision linguistique ;

¹⁵ Bien qu'elle ne soit pas détaillée ici, nous précisons l'importante contribution des organismes subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG et IRSC) dans le financement de la recherche effectuée par les chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants de l'ordre d'enseignement collégial. Les chercheuses et chercheurs du milieu collégial sont éligibles à tous programmes réguliers de financement, en plus d'avoir accès au programme d'innovation dans les collèges et les communautés (https://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/Info-Info_fra.asp), destiné aux chercheuses et chercheurs de collège.

¹⁶ <https://www.acpq.net/recherche>

Organisme responsable	ACPQ
	– frais de production et de diffusion du rapport de recherche ¹⁷ . »
Exigences	– Problématique, retombées, diffusion, médiagraphie, calendrier, budget

Note : rien ne concerne directement les étudiantes et les étudiants.

Une enseignante ou un enseignant peut faire une demande au PREP pour préparer une demande de subvention, notamment au programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

4.1.2 PAREA (Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage)

« Le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) met des ressources financières à la disposition des établissements d'enseignement collégial pour soutenir des recherches utiles à leur développement en matière de pédagogie¹⁸. »

« Les projets de recherche visés par le Programme sont des initiatives du personnel enseignant ou du personnel professionnel des établissements d'enseignement collégial. D'une durée variant d'un an à trois ans, les projets s'inscrivent à l'intérieur de l'un de ces champs d'application : l'enseignement, l'apprentissage et l'environnement éducatif¹⁹. »

Organisme responsable	MEES
Admissibilité	– Enseignante/enseignant ou professionnelle/professionnel (depuis au moins un an) du public ou du privé – Les chargées/chargés de cours ne sont pas admissibles
Aide financière	– 80 % de la tâche au maximum (le collègue peut ajouter 20 %) ²⁰ – Frais de fonctionnement – Frais de déplacement – Frais de production d'un rapport
Exigences	– Pertinence du projet, clarté de la méthode, réalisme, aptitude de la chercheuse ou du chercheur, retombées sur l'établissement d'enseignement et l'ensemble du réseau collégial, etc.

Note : rien ne concerne directement les étudiantes et les étudiants, mais ils sont néanmoins admissibles à la subvention à titre de membre de l'équipe de recherche.

À compter de l'année 2020, des nouveautés seront apportées au programme PAREA, dont deux sont susceptibles de nous intéresser :

¹⁷ https://www.acpq.net/static/uploaded/Files/documents/recherches/Guide_prep-2018-2019.pdf

¹⁸ <http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes-de-soutien-financier/programme-daide-a-la-recherche-et-au-transfert-part/>

¹⁹ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/PAREA-Guide-subvention-2020-2021-VF.pdf

²⁰ À compter de janvier 2020.

1. La participation des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires du collégial est maintenant obligatoire ;
2. Une nouvelle enseignante-chercheuse ou un nouvel enseignant-chercheur est maintenant admissible à la mesure de soutien à la relève.

4.1.3 PART (Programme d'aide à la recherche et au transfert)

« Le Programme d'aide à la recherche et au transfert, volet Innovation technologique (IT), permet aux établissements de mener des activités de recherche appliquée liées aux enjeux technologiques et sociaux afin de répondre aux besoins des milieux preneurs. Il leur permet également de transférer les résultats de ces recherches dans les divers milieux²¹ ».

Organisme responsable	MEEES
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> – Participation obligatoire d'une enseignante-chercheuse ou d'un enseignant-chercheur – Participation obligatoire d'une étudiante ou d'un étudiant ou d'un stagiaire collégial – Professionnelles/Professionnels – Personnel technique – Chercheuses associées ou retraitées/chercheurs associés ou retraités
Aide financière	<ul style="list-style-type: none"> – Libération du personnel enseignant (maximum 60 %) – Libération du personnel non enseignant – Ressources matérielles – Honoraire de consultation – Frais de déplacement
Exigences	<ul style="list-style-type: none"> – Pertinence du projet, clarté de la méthode, qualité de la recherche (éthique, budget, bibliographie, etc.), aptitude de l'équipe de recherche, retombées, qualité de la demande déposée, retombées sur l'établissement d'enseignement et l'ensemble du réseau collégial, etc.

Depuis 2018, des nouveautés ont été apportées au programme PART, dont deux sont susceptibles de nous intéresser :

1. Tous les projets doivent prévoir la participation obligatoire d'étudiantes ou d'étudiants du collégial ;
2. Une nouvelle enseignante-chercheuse ou un nouvel enseignant-chercheur est maintenant admissible à la mesure de soutien à la relève.

²¹ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/PART-Guide-IS-2019-2020.pdf et http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/PART-Guide-IT-2019-2020.pdf

4.2 Programme du MEI

Les établissements collégiaux sont aussi admissibles au Programme de soutien aux organismes²² du MEI. Le volet 1 finance le fonctionnement des CCTT et les volets 3 et 4 les infrastructures des CCTT et des Cégeps. Le volet 2 permet quant à lui de financer des projets de recherche et d'innovation en collaboration avec le milieu : projets structurants avec des entreprises ou des organismes de recherche. De plus, les collèges peuvent offrir leurs services à des entreprises et à d'autres organismes bénéficiaires de subventions dans le cadre du Programme Innovation²³. Par ailleurs, le Programme NovaScience de premier emploi en recherche²⁴ et les stages d'innovation en entreprise²⁵ (Mitacs Accélération, Élévation, Globalink), destinés principalement aux étudiantes et aux étudiants universitaires des cycles supérieurs²⁶, sont d'autres formes de financement de la recherche par le MEI.

4.3 Programmes des FRQ

La plupart des programmes de financement des FRQ concernant le milieu de la recherche collégiale s'adressent aux chercheuses et aux chercheurs. Bien que la sensibilisation à la recherche pour les étudiantes et les étudiants de l'ordre d'enseignement collégial soit énoncée dans les objectifs des programmes, leur présence ne fait pas partie des critères d'admissibilités. De plus, peu de programmes s'adressent directement aux étudiantes et aux étudiants de l'ordre d'enseignement collégial et l'offre varie d'un Fonds à l'autre. Voici un sommaire des opportunités de financement pour la relève en recherche en milieu collégial.

4.3.1 FRQNT

- Bourse pour stage d'été au collégial :
 - Tous milieux de recherche collégiaux et universitaires sont admissibles comme milieu de stage ;
 - Admissibilité des étudiantes et des étudiants non finissants du milieu collégial ;
 - Limité à la période de l'été ;
 - 5 000\$.
- Bourse de 2^e et 3^e cycles pour stage en CCTT :
 - Seuls les CCTT sont admissibles comme milieu de stage ;
 - Admissibilité des étudiantes et des étudiants de 2^e et 3^e cycles uniquement ;
 - 7 000\$.

4.3.2 FRQS

Aucune offre de financement pour la relève en recherche en milieu collégial.

²²<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-aux-organismes-de-recherche-et-dinnovation-psy/>

²³ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-innovation/>

²⁴ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-novascience/premier-emploi-en-recherche/>

²⁵ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/stages-dinnovation-en-entreprise/>

²⁶ Il est à noter que seul le programme Accélération de Mitacs est admissible aux étudiantes et étudiants du milieu collégial.

4.3.3 FRQSC

- Bourse de stage en milieu de pratique :
 - Seuls les CCTT sont admissibles comme milieu de stage ;
 - Admissibilité des étudiantes et des étudiants de 3^e cycle uniquement ;
 - 3 000\$ à 9 000\$.

- Bourse pour stage d'initiation à la recherche pour la relève au collégial :
 - Seuls les CCTT sont admissibles comme milieu de stage ;
 - Admissibilité des étudiantes et des étudiants du milieu collégial ;
 - 3 000\$.

5. PISTES D’ACTION

À partir du portrait sommaire présenté et des discussions que nous avons eues avec les principales parties prenantes du milieu de la recherche collégiale, il nous est possible d’énoncer un certain nombre de constats et de propositions. Ces pistes d’action concernent principalement cinq axes :

- 1) mieux comprendre la réalité de la recherche collégiale et de sa relève, et favoriser son essor ;
- 2) pistes d’améliorations concernant les programmes actuels et les initiatives des FRQ ;
- 3) susciter l’intérêt et soutenir l’initiation à la recherche pour les étudiantes et les étudiants de l’ordre d’enseignement collégial ;
- 4) favoriser l’interaction entre les étudiantes et les étudiants universitaires et le milieu collégial ;
- 5) pistes de collaboration entre les FRQ et d’autres instances publiques ou privées.

1. Mieux comprendre la réalité de la recherche collégiale et de sa relève, et favoriser son essor

1.1 Envisager une action concertée intersectorielle sur la situation de la relève en recherche dans l’ordre d’enseignement collégial

À la suite de nos rencontres, nous avons constaté que les données portant sur la nature, les résultats et l’impact de la relève en recherche de l’ordre d’enseignement collégial, ainsi que sur sa diffusion et son impact sont incomplètes, fragmentées ou inaccessibles publiquement. C’est pourquoi nous proposons de lancer vaste une étude visant, entre autres, à :

- augmenter la connaissance du milieu et des pratiques en recherche collégiale ;
- explorer les impacts et la vitalité de la recherche faites par la relève en recherche ainsi que par ceux qui les encadrent dans tous milieux de recherche collégial (ex. : CCTT, centres de recherche institutionnels, chercheuses et chercheurs indépendants, milieux urbains et régionaux, etc.) ;
- explorer la relation de collaboration collégiale-universitaire dans la formation de la relève en recherche ;
- documenter l’évolution du financement (sources publiques et privées, critères, etc.) de la recherche pour la relève et ceux qui les encadrent depuis les 20 dernières années.

Cette étude, qui pourrait faire l’objet d’une action concertée, devrait avoir pour objectif d’explorer l’impact et de comprendre le rôle réel que jouent les collégiennes et les collégiens ainsi que la relève universitaire dans l’écosystème de la recherche collégiale, en plus de mettre en avant les retombées de celle-ci sur leur formation. Un tel bilan permettrait de cibler efficacement les moyens à déployer pour favoriser l’essor et la reconnaissance de la recherche collégiale en plus de favoriser l’intérêt et l’émergence de la relève scientifique dans les établissements collégiaux. Notons que, dans un contexte de collaboration similaire, les trois Fonds de recherche ont lancé conjointement une action concertée portant sur la « Conduite responsable en recherche » en 2015.

1.2 Participer au rayonnement de la relève en recherche du réseau collégial

En parallèle, il nous paraît important de mieux faire connaître la recherche produite dans le réseau collégial. Ce rayonnement pourrait prendre la forme d'une plus forte présence des FRQ dans les activités de diffusion de la recherche collégiale en plus d'une augmentation de la visibilité des recherches effectuées en CCTT et hors CCTT. Cette visibilité plus importante pourrait s'effectuer notamment par l'entremise du scientifique en chef, des réseaux sociaux, de la page web des FRQ, de leurs bulletins d'actualités, etc. Il faudrait développer des mécanismes d'appui à la diffusion de la recherche et aux communications. Les FRQ peuvent jouer un rôle de *leader* dans la mise en valeur de la recherche collégiale, mais cela doit aussi être assuré par les services de communication et les services de la recherche des cégeps. En plus du programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial²⁷ (PADRRC) offert par le MEES, un fonds supplémentaire, administré par les FRQ devrait être dédié au rayonnement et à la diffusion de la recherche collégiale. Il pourrait, par exemple, servir à la création de revues ou d'une plateforme de partage de la recherche.

2. Pistes d'améliorations concernant les programmes actuels et les initiatives des FRQ

Les programmes et les initiatives des FRQ s'adressant à la relève gagneraient à faire des collèges, des cégeps et des milieux de recherche collégiaux un environnement d'accueil propice à la relève en recherche.

2.1 Étendre et bonifier le programme de bourse de stages d'été au collégial du FRQNT aux deux autres Fonds

Au cours de nos travaux, nous avons constaté que la présence des collégiennes et des collégiens est très variable au sein des différents milieux de recherche collégiaux. En ce sens, nous croyons qu'il serait important d'envisager étendre le programme de bourses de stages d'été pour les collégiennes et les collégiens (FRQNT²⁸) au FRQS et FRQSC. Si les étudiantes et étudiants sont soutenus adéquatement par l'intermédiaire de programmes attrayants et motivants, le corps enseignant ainsi que les chercheuses et les chercheurs répondront à la demande. Ainsi, ce type de programme permet en outre de sensibiliser les chercheuses et les chercheurs établis à l'importance et à la pertinence du rôle de la relève étudiante dans la recherche qui se fait au collégial. Nous proposons cependant que les bourses de stage ne se limitent pas à la période estivale. L'été ne coïncidant pas à une période de pause de cours pour l'ensemble des collégiennes et des collégiens, certains ne peuvent postuler à cette opportunité de financement en raison de la structure de leur programme.

²⁷ <http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes-de-soutien-financier/programme-daide-a-la-diffusion-des-resultats-de-recherche-au-collegial-padrcc/>

²⁸ <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-de-stages-d-ete-pour-les-etudiants-de-niveau-collegial-mow60xsj1489758824130#>

2.2 Assurer l'admissibilité de tous les milieux de recherche collégiaux pour les programmes de stage de recherche des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs

Nous estimons qu'il est souhaitable de solidifier les liens entre les étudiantes et les étudiants universitaires et les différents milieux de recherche offerts sur le terrain collégial. La BSMP du FRQSC et la bourse de 2^e et 3^e cycles pour stage en CCTT du FRQNT permettent d'ores et déjà d'intégrer des étudiantes et des étudiants de cycles supérieurs au sein des CCTT, mais en limitant les opportunités de maillage à ce milieu de stage uniquement. Nous recommandons donc une ouverture des milieux admissibles pour ces programmes à tous milieux de recherche de nature collégiale. Il est à noter que le FRQS n'offre aucune opportunité de financement similaire, et qu'un programme devrait être créé pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de cycles supérieurs d'effectuer un stage en milieu collégial.

2.3 Évaluer la place donnée aux étudiantes et aux étudiants de l'ordre d'enseignement collégial dans les demandes de financement

Il faudrait revoir les programmes en ayant en tête de marquer l'importance des retombées pour les étudiantes et les étudiants à l'instar de ce qui a été fait en 2018 par le MEES pour les programmes PART et PAREA (la présence d'une étudiante ou un étudiant est maintenant obligatoire comme membre de l'équipe de recherche). Cette révision des programmes pourrait avoir les objectifs spécifiques suivant :

- 1) mieux définir la notion de « retombée » sur les étudiantes et étudiants;
- 2) mettre l'accent sur l'implication réelle des étudiantes et des étudiants afin d'éviter les justifications en surface de ressources étudiantes (par exemple : le programme de Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges ne permet pas de présenter l'utilisation des ressources étudiantes);
- 3) augmenter le taux de participation de la communauté étudiante dans l'évaluation des demandes.

2.4 Faire connaître les programmes

Nous avons constaté, lors de nos visites des CCTT, qu'il y avait une grande méconnaissance des programmes de stage dans les cégeps et les collèges privés subventionnés, lesquels profitent seulement à ceux qui les connaissent. Il est proposé que les FRQ fassent une plus grande publicisation de leurs programmes et que le corps enseignant collégial et universitaire contribue aux efforts de diffusion.

2.5 Poursuivre l'effort d'uniformisation des programmes des FRQ

Dans l'objectif d'effectuer un rattrapage afin d'atteindre la cible d'uniformité interfonds, voici quelques remarques générales sur les programmes offerts par les FRQ en ce qui a trait à relève en recherche collégiale :

- Les programmes destinés à la relève en recherche en milieu collégial devraient afficher des critères d'admissibilité plus flexibles afin de rendre accessibles les opportunités de financement aux divers milieux de recherche ;
- Les montants de bourse de stage offerts doivent demeurer compétitifs comparativement aux salaires d'emplois en dehors du secteur collégial afin de susciter l'attrait de la relève en recherche ;

- À la suite de la mise en place de la proposition 2.1, le cas échéant, un onglet « Étudiant de collègue » devrait être créé sur le site Web du FRQS (comme pour les deux autres fonds) ;
- En termes de programmes pour la relève du secteur collégial, le FRQS devrait en offrir un nombre comparable aux deux autres fonds.

3. Susciter l'intérêt et soutenir l'initiation à la recherche pour les étudiantes et les étudiants de l'ordre d'enseignement collégial

L'initiation à la recherche au cégep est un volet de première importance. Elle constitue un enjeu de société, et ce, même si cela implique de consacrer beaucoup de temps à l'accompagnement et à la formation. Nous croyons de manière générale que nous aurions tout intérêt à orienter le volet d'initiation à la recherche vers un esprit d'autonomisation sans toutefois limiter les opportunités de prise de contact plus *passive* avec la recherche. Pour que l'initiation soit effective, les étudiantes et les étudiants devraient pouvoir prendre en charge des projets de recherche complexes, en totalité ou en partie, et ne pas se contenter de faire un travail de main d'œuvre. Plusieurs modèles intéressants ont d'ailleurs été explorés lors d'un colloque de l'Acfas en 2016 portant sur l'intégration des étudiantes et des étudiants dans la recherche au collégial²⁹.

3.1 Favoriser la diversification des contacts des étudiantes et des étudiants collégiaux avec les différents milieux de recherche

Que ce soit par le biais de stages d'été, de bourses d'initiation à la recherche ou de BSMP, il nous paraît important de maintenir, voire de bonifier, les occasions de sortir les étudiantes et les étudiants de l'ordre d'enseignement collégial d'un cadre proprement scolaire afin qu'ils puissent faire de la recherche « sur le terrain » avec des équipes ou des chercheuses et des chercheurs aguerris, et ce, dans les trois secteurs couverts par les FRQ. Qu'il s'agisse d'un maillage plus serré entre les CCTT et leur collègue ou d'une entente de partenariat entre les universités et les collèges, une diversité des contacts est à promouvoir. Dans le même ordre d'idées, des listes de partenaires potentiels par secteur pourraient être mises en ligne afin que les étudiantes et les étudiants puissent prendre contact avec des milieux de recherche en CCTT ou universitaire dès leur formation collégiale. Ainsi, ils pourront acquérir rapidement une expérience de recherche et potentiellement mieux orienter leur parcours académique pour effectuer des études de 2^e et 3^e cycle en recherche. Une réflexion devrait être entamée afin d'offrir une plateforme inverse permettant aux chercheuses et aux chercheurs d'avoir accès aux profils d'étudiantes et d'étudiants intéressés à effectuer de la recherche.

3.2 Continuer de récompenser les efforts de recherche avec des initiatives telles que les Prix étudiants de l'ARC

Les étudiantes et les étudiants de l'ordre d'enseignement collégial ont peu d'occasions de présenter leur recherche et d'être reconnus pour celle-ci. Les Prix étudiants de l'ARC – soutenus par les FRQ, l'AQPC, l'Acfas et le réseau COOPSCO – encouragent la relève scientifique dans les cégeps et les collèges privés subventionnés et ont un réel impact sur le cheminement de ceux-ci. Trois bourses de 1 000 \$, 600 \$ et

²⁹ <http://lescegeps.com/f/nf190prc>

400 \$ sont attribuées annuellement ainsi que trois mentions « Relève étoile collégiale » (une mention par secteur associée à une bourse de 1 000 \$). Nous croyons que les récipiendaires pourraient en outre bénéficier de la même exposition que la « relève étoile » universitaire. Les FRQ pourraient aussi envisager de bonifier leur offre afin que plus d'étudiantes-chercheuses et d'étudiants-chercheurs de l'ordre d'enseignement collégial soient récompensés. Ils pourraient également financer une mention « Relève étoile en recherche-crédation » pour les étudiantes et les étudiants du secteur arts et lettres.

3.3 Favoriser la participation des étudiantes et des étudiants de l'ordre d'enseignement collégial dans des activités de diffusion des connaissances

Une juste valorisation de la contribution des étudiantes et des étudiants de cégeps et de collèges pourrait aussi se faire par le biais de vitrines et d'occasions de diffusion provinciales adaptées à leur réalité. Nous pensons que les FRQ, avec l'aide du CIE, peuvent jouer un rôle important dans l'organisation d'une telle activité intersectorielle. Le modèle d'organisation logistique pourrait s'inspirer d'initiatives telles que le colloque CIRADD, le Forum international Sciences et société, ou certains événements intercollégiaux d'initiative locale. En offre complémentaire, ce colloque provincial serait l'occasion de créer un événement permettant aux étudiantes et étudiants du milieu collégial de vivre leurs premières expériences de présentations orales pour exposer leurs travaux de recherche et discuter de leurs résultats entre eux. Des fonds devraient être dégagés pour l'organisation et la logistique de l'activité en plus des frais de transport des collégiennes et des collégiens qui ne bénéficient pas des mécanismes universitaires de soutien à la mobilité et au transfert des résultats de recherche.

Une telle initiative de la part des FRQ aurait des effets positifs sur les étudiants et les étudiantes, sur le milieu de la recherche collégiale et pour la mobilisation de la relève. Chacun des trois Fonds pourrait se faire connaître lors de l'événement, qui réunirait plusieurs futurs étudiantes et étudiants universitaires de cycles supérieurs.

3.4 Donner une voix aux étudiantes et étudiants de l'ordre d'enseignement collégial grâce à la création d'un groupe de travail permanent au sein du CIE

Si la réalité de la recherche collégiale est difficile à saisir dans son ensemble, le cas des étudiantes-chercheuses et des étudiants-chercheurs de l'ordre d'enseignement collégial l'est tout autant, sinon plus. Nous avons pensé que pour mieux comprendre et prendre en considération cette réalité sur le long terme, il serait pertinent de créer un groupe de travail permanent du CIE qui se réunirait trois ou quatre fois par année. Ce groupe de travail aurait pour tâche d'aviser le CIE et les FRQ sur la situation des étudiants et des étudiantes n'ayant pas débuté un programme de cycles supérieurs en recherche. Il pourrait se composer de deux membres du CIE, de cinq étudiantes et étudiants du collégial (sciences pures et santé, sciences humaines, arts et lettres et deux techniques) puisés au sein des comités étudiants de la recherche déjà mis en place dans le milieu collégial. Également, ce sous-comité pourrait, entre autres, se pencher sur des problématiques soumises par le CIE ou les FRQ.

4. Favoriser l'interaction entre les étudiantes et les étudiants universitaires et le milieu collégial

Nous estimons qu'il faudrait évaluer la possibilité de créer des programmes d'échange bidirectionnels favorisant, d'une part, l'initiation des étudiantes et des étudiants de l'ordre d'enseignement collégial à la recherche et permettant, d'autre part, aux étudiantes et aux étudiants universitaires de bénéficier des équipements, des infrastructures et de l'expertise des cégeps et des collèges en recherche. De plus, il pourrait être pertinent de multiplier les occasions de rencontres fructueuses entre les étudiantes et les étudiants de collège et de cégep et leurs compères des cycles supérieurs par le biais de stages, par exemple.

4.1 Création d'une bourse de stage pour les CCTT et les centres collégiaux de recherche institutionnels, exclusivement

Une étudiante ou un étudiant universitaire ne peut être financé directement par une subvention accordée pour la recherche collégiale (PREP, PART, PAREA) qui doit profiter aux collèges. Nous proposons de dédier un programme de bourse de stage permettant d'encourager les étudiantes et les étudiants universitaires à effectuer de la recherche exclusivement au sein des CCTT ou des centres collégiaux de recherche institutionnels. La création d'un tel programme pourrait valoriser, d'une part, les CCTT et les centres collégiaux de recherche institutionnels comme milieu de recherche et, d'autre part, la contribution étudiante universitaire.

4.2 Favoriser la création d'une banque d'information

Il faudrait augmenter la communication et favoriser le partage d'informations entre les CCTT, les centres collégiaux de recherche institutionnels et les étudiantes et étudiants à la recherche d'emploi ou de stage. Les FRQ pourraient, sur le modèle de la *Liste des partenaires intéressés par des stagiaires*³⁰ du FRQSC utilisée dans le cadre des BSMP, créer un guichet où les étudiants et les étudiantes pourraient voir quels CCTT cherchent des stagiaires. Il sera également pertinent d'initier une réflexion sur un moyen pour les CCTT et les centres collégiaux de recherche institutionnels d'entrer en contact avec les étudiantes et les étudiants universitaires. En effet, il s'agit d'un élément qui est revenu à plusieurs reprises dans nos visites des centres de recherche, ceux-ci voudraient bien travailler avec des étudiantes et des étudiants de 2^e et 3^e cycle, mais ils ne savent pas nécessairement comment les rejoindre et qui contacter en fonction de leur expertise et des besoins du milieu.

5. Pistes de collaboration entre les FRQ et d'autres instances publiques ou privées

5.1 Encourager une initiative de veille sur la recherche collégiale produite par la relève

Afin d'obtenir un état des lieux continu sur la recherche collégiale québécoise effectuée par la relève, les FRQ devraient encourager la création d'une initiative de veille permettant de servir à la centralisation et à la diffusion publique des outils de soutien à la recherche collégiale, et de brosser un portrait de la recherche réalisée dans les établissements collégiaux au Québec. Ce type d'initiative permettrait de répondre aux besoins manifestés par les chercheuses et les chercheurs afin d'accéder à ces informations

³⁰ http://www.frqsc.gouv.qc.ca//bourses-et-subventions/liste_des_partenaires_interesses_par_des_stagiaires

pertinentes qui seraient désormais de l'ordre du public. Nous estimons que les étudiantes et les étudiants universitaires et du milieu collégial pourraient jouer un rôle important au sein de cette initiative.

6. RÉFÉRENCES

Association des collèges communautaires du Canada, La recherche appliquée dans les collèges et instituts : L'innovation progressive pour stimuler la croissance et la prospérité, en ligne : http://reseautrans-tech.qc.ca/info/wp-content/uploads/2012/01/201202_RA-Enquete2010-11.pdf, page consultée le 4 mars 2019.

Association des collèges privés du Québec, en ligne : <https://www.acpq.net/a-propos>, page consultée le 4 mars 2019.

Association pour la recherche au collégial, en ligne : http://vega.cvm.qc.ca/arc/1_1_presentation.php, page consultée le 4 mars 2019.

Association québécoise pour la pédagogie collégiale, en ligne : <http://www.aqpc.qc.ca/nous-connaître>, page consultée le 4 mars 2019.

Centre de documentation collégiale du Québec, en ligne : <https://cdc.qc.ca/fr/accueil/>, page consultée le 4 mars 2019.

Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), en ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/enseignants-et-personnel-de-college/cctt/>, page consultée le 4 mars 2019.

Fédération des cégeps, en ligne : <http://www.fedecegeps.qc.ca/federation/mission-et-roles/>, page consultée le 4 mars 2019.

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, en ligne : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-de-stages-d-ete-pour-les-etudiants-de-niveau-collegial-mow60xsj1489758824130#>, page consultée le 4 mars 2019.

Fonds de recherche du Québec – Santé, en ligne : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-antérieurs/bourse/audace-concours-automne-2017-kp4yacwd1498585154751>, page consultée le 4 mars 2019.

Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en ligne : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-antérieurs/bourse/audace-concours-automne-2017-kp4yacwd1498585154751>, page consultée le 4 mars 2019.

Guide de demande de subvention PREP, en ligne : https://www.acpq.net/static/uploaded/Files/documents/recherches/Guide_prep-2018-2019.pdf, page consultée le 4 mars 2019.

LAPOSTOLLE, Lynn et Sébastien PICHÉ, « La recherche au collégial sur une lancée », *Magazine Découvrir*, Acfas, 29 octobre 2012, en ligne : <https://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2012/11/recherche-collegiale-sur-lancee>, page consultée le 4 mars 2019.

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-29>, page consultée le 4 mars 2019.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation, en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/premier-emploi-en-recherche/>, page consultée le 4 mars 2019.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en ligne : www.education.gouv.qc.ca, page consultée le 4 mars 2019.

Office québécois de la langue française, en ligne : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1199734, page consultée le 4 mars 2019.

PICHÉ, Sébastien, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 1-9.

PICHÉ, Sébastien, « Le rôle de la recherche collégiale dans la modification du paysage éducatif et scientifique », dans *50 ans d'éducation au Québec*, Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 199-206.

Programme d'aide à la recherche et au transfert, en ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes-de-soutien-financier/programme-daide-a-la-recherche-et-au-transfert-part/>, page consultée le 4 mars 2019.

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, en ligne : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/PAREA_Guide_subventions_2018-2019.pdf, page consultée le 4 mars 2019.

Rapports d'évaluation de la performance du dispositif des CCTT, <http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/enseignants-et-personnel-de-college/cctt/rapports-devaluation-de-la-performance-du-dispositif-des-cctt/>, page consultée le 4 mars 2019.

Tech-access Canada, en ligne : <http://tech-access.ca/fr/page-daccueil/>, page consultée le 4 mars 2019.

ANNEXE 1

À titre informatif, voici les principaux acteurs de l'écosystème de la recherche collégiale au Québec :

ACPQ

« L'Association des collèges privés du Québec est le regroupement de collèges privés subventionnés du Québec offrant des programmes préuniversitaires et techniques. Ceux-ci placent l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la réussite de leurs étudiants au cœur de toutes leurs actions. Ainsi, les collèges privés subventionnés ont créé des modèles et types d'intervention adaptés aux besoins des élèves venant du secondaire, des étudiants adultes, des étudiants ayant des troubles d'apprentissage, des troubles envahissant du développement ou des troubles de santé mentale, des étudiants immigrants et des étudiants internationaux³¹. »

AQPC

« L'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) est un organisme sans but lucratif créé en 1981 par un groupe de pédagogues du collégial qui s'entendaient notamment sur le besoin d'animer la vie pédagogique du réseau. L'AQPC est une association ouverte à l'ensemble du personnel des collèges publics et privés, des universités et des autres organismes de l'éducation, du Québec et des autres régions. Elle veut réunir tous les acteurs de l'éducation sur un terrain autre que patronal ou syndical, autour de la pédagogie, dans le but ultime que les étudiants soient motivés, apprennent en profondeur, persévèrent et réussissent leurs études. » Sa mission « est de promouvoir, de stimuler et de soutenir le développement ainsi que l'évolution de la pédagogie collégiale³². » Elle organise chaque année un colloque, publie la revue *Pédagogie collégiale* et offre des activités de formation.

ARC

L'ARC est une association dont la mission est la promotion de la recherche collégiale. Ses trois axes d'action sont la représentation, le service à la communauté scientifique et la valorisation de la recherche collégiale. « Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission la promotion de la recherche collégiale. Elle s'y consacre entre autres par la tenue de séances d'information, de perfectionnement ou de diffusion de même que par la tenue d'un colloque annuel, par la remise de prix et par la prise de positions sur les questions relatives au dossier de la recherche.³³ »

Fédération des cégeps

« Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel des cégeps, la Fédération a pour mission de représenter les cégeps, faire leur promotion, défendre leurs

³¹ <https://www.acpq.net/a-propos>

³² <http://www.aqpc.qc.ca/nous-connaître>

³³ http://vega.cvm.qc.ca/arc/1_1_presentation.php

intérêts, soutenir leur développement, susciter leur concertation et mettre à leur disposition des services et des conseils, afin de les appuyer dans la réalisation de leur mission éducative. En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière : de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de communication, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation, de relations du travail³⁴. »

Synchronex (anciennement Trans-Tech)

Les CCTT sont rassemblés sous l'égide de Synchronex, une association qui les représente. Synchronex joue aussi le rôle d'interface et de service-conseil entre les entreprises et les CCTT.

Tech-accès Canada

Tech-accès Canada est un réseau canadien de CAT. « Établi à Ottawa, Tech-accès Canada assure le partage des pratiques exemplaires entre les membres des CAT ; travaille à l'harmonisation des modèles de services entre les régions ; et fait la promotion de la recherche appliquée collégiale auprès des auditoires externes³⁵. » Plusieurs CCTT sont membres de Tech-accès Canada par l'entremise de leur cégep.

³⁴ <http://www.fedecegeps.qc.ca/federation/mission-et-roles/>

³⁵ <http://tech-access.ca/fr/page-daccueil/>

Scientifique en chef du Québec

scientifique-en-chef.gouv.qc.ca

Fonds de recherche du Québec

Nature et technologies

frqnt.gouv.qc.ca

Santé

frqs.gouv.qc.ca

Société et culture

frqsc.gouv.qc.ca

Québec 

Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture